

Évaluation environnementale du transport de gaz naturel : étude de cas du projet transfrontalier de construction du gazoduc Ouest-africain

Georges Y. LANMAFANKPOTIN
Secrétaire à l'information et à la communication
Association Béninoise des Professionnels en Évaluation Environnementale (ABPEE), Bénin

Odile DOSSOU GUEDEGBE
Association béninoise des professionnels en évaluation environnementale (ABPEE), Bénin

Georges Y. LANMAFANKPOTIN : De formation initiale en arts et sciences humaines (M.A., Université d'État de Voronej/Russie, 1994), il a acquis une expérience riche et continue dans la pratique de la communication, de l'évaluation environnementale et l'élaboration des outils, en occupant diverses fonctions d'animateur, de coordonnateur et de consultant (1996-2008). Travaillant sur la Participation du Public, il a participé à la plupart des audiences publiques sur l'environnement des grands projets organisées au Bénin. Initiateur du magazine spécialisé "Évaluations Environnementales" (ABPEE, 2002) il a co-élaboré la méthodologie et participé au verdissement de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté au Bénin (2006-2007). Il est co-auteur avec Michel Lerond de "Le Développement soutenable : Évaluation simplifiée dans un contexte Nord-Sud" (2007) et du Guide amélioré pour la Planification du Développement Communal (2008) intégrant l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.

Résumé : Le Projet du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (PGAO) envisage la construction d'un système de transmission de gaz sec par gazoduc afin d'assurer une source fiable d'énergie pour la production électrique et l'usage industriel au Bénin, Togo et Ghana. Il permettra une économie sur les combustibles de 777 millions de dollars US et contribuera à l'initiative de réduction des Gaz à Effet de Serre et de lutte contre le réchauffement mondial. Cette étude de cas vise à mettre en évidence les enjeux et particularités d'un projet linéaire dans un contexte transfrontalier, imbriqué et complexe, impliquant milieux océanique, continental, lagunaire, États bilingues et ayant un caractère sous-régional. Principaux enjeux liés, entre autres, à l'utilisation des terrains et au dédommagement, la protection des habitats naturels et la sécurité publique doublées d'un enjeu politique fort : réaliser un projet intégrateur dans la région. Le projet a été soumis à une étude d'impact approfondie qui a duré 16 mois. Divers outils méthodologiques ont été utilisés pour la collecte des données de base, l'identification et l'analyse des impacts puis l'élaboration du plan de gestion hygiène, sécurité et environnement. Les alternatives du projet ont été évaluées sur la base, notamment, des critères de potentiel d'impacts, de capacité à satisfaire les objectifs du projet, d'adhésion des parties prenantes et de coût. Le cas met en exergue des limites dans la conduite du processus d'évaluation environnementale touchant à la prise en compte exclusive dans la collecte des données biophysiques, la non appréciation du rayon d'impact sur la population et d'évaluation du risque technologique, l'absence de clé de référence d'appréciation de l'importance des impacts, etc. Les leçons tirées de ce cas sont relatives, entre autres, à l'importance d'une harmonisation des procédures dans le cas de projet transfrontalier, la disponibilité de données quantitatives et qualitatives suffisantes comme élément important d'optimisation de la prise de décision, et, l'adoption d'approche novatrice d'intégration de la participation dans le cycle du projet à toutes les phases et la prise en compte des enjeux soulevés par les parties intéressées comme élément de bonification du projet.